

**L E S
CARRÉS
DCG**

10

**12^e éd.
2021-2022**

Pascale Recroix

COMPTABILITÉ APPROFONDIE

Cours et applications corrigées

 *Gualino* un savoir-faire de **Lextenso**

**L E S
CARRÉS
DCG**

10

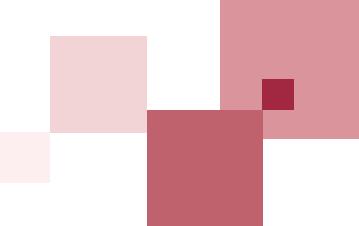
**12^e éd.
2021-2022**

Pascale Recroix

COMPTABILITÉ APPROFONDIE

Cours et applications corrigées

 **Gualino** un savoir-faire de **Lextenso**



Pascale Recroix est Professeur en classes préparatoires au DCG. Elle enseigne le droit fiscal (UE 4), la finance d'entreprise (UE 6), la comptabilité (UE 9) et la comptabilité approfondie (UE 10).

Dans la même collection :

- DCG 1 Fondamentaux du droit, 5^e éd. 2020-2021 (L. Simonet).
- DCG 2 Droit des sociétés et des groupements d'affaires, 10^e éd. 2021-2022 (L. Simonet).
- DCG 3 Droit social, 3^e éd. 2021-2022 (L. Morel-Pouliquen).
- DCG 4 Droit fiscal, 3^e éd. 2021-2022 (P. Recroix).
- DCG 5 Économie contemporaine, 2^e éd. 2020-2021 (H. Kontzler et A. Reichart).
- DCG 6 Finance d'entreprise, 11^e éd. 2021-2022 (P. Recroix).
- DCG 6 Exercices corrigés de Diagnostic financier de l'entreprise, 2^e éd. 2020-2021 (P. Recroix).
- DCG 7 Management, 1^{re} éd. 2020 (M. Leroy et J.-J. Jault).
- DCG 8 Systèmes d'information de gestion, 6^e éd. 2020-2021 (L. Monaco).
- DCG 9 Comptabilité, 2^e éd. 2020-2021 (P. Recroix).
- DCG 9 Exercices corrigés de Comptabilité, 1^{re} éd. 2020-2021 (P. Recroix).
- DCG 10 Comptabilité approfondie, 12^e éd. 2021-2022 (P. Recroix).
- DCG 10 Exercices corrigés de Comptabilité approfondie, 9^e éd. 2020-2021 (P. Recroix).
- DCG 11 Contrôle de gestion, 10^e éd. 2021-2022 (C. Baratay et L. Monaco).
- DCG 11 Exercices corrigés de Contrôle de gestion, 7^e éd. 2020-2021 (C. Baratay).
- DCG 12 Anglais des affaires, 1^{re} éd. 2021 (M. Leroy et S. Fourçans).
- DCG 13 Communication professionnelle, 1^{re} éd. 2021 (M. Leroy et H. Kontzler).



© 2021, Gualino, Lextenso
1, Parvis de La Défense
92044 Paris La Défense Cedex
ISBN 978 - 2 - 297 - 13516 - 0
ISSN 2269-2304

Suivez-nous sur



www.gualino.fr

Contactez-nous sur gualino@lextenso.fr

Le concept

La collection « **Les Carrés DCG** » vous propose :

- des livres conformes au **nouveau programme** de chaque unité d'enseignement (UE) du **Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG)**, qui donne lieu à **une épreuve** ;
- une pédagogie qui tient compte des notions introduites dans les programmes : **compétences attendues, savoirs associés, guides pédagogiques** ;
- de **véritables manuels d'acquisition des connaissances** ; leur contenu est :
 - **développé** : les étudiants peuvent apprendre leur cours et acquérir les compétences ainsi que les savoirs associés,
 - **complet** : le cours est enrichi d'applications corrigées pour mettre en pratique les compétences acquises. Un cas final conforme à l'examen est présenté à la fin de l'ouvrage pour que l'étudiant soit prêt le jour de l'épreuve,
 - **visuel** : les maquettes sont modernisées pour être plus aérées et plus attractives ;
- des livres **à jour de l'actualité la plus récente**.

Le présent ouvrage est tout entier consacré à l'**UE 10 « Comptabilité approfondie »** et à l'épreuve correspondante : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques avec, le cas échéant, une ou plusieurs questions.

Vous trouverez dans les pages suivantes (4 à 23) **le programme officiel de l'UE 10 ainsi que le sommaire** de ce manuel synthétique d'acquisition des connaissances. Vous pourrez ainsi facilement naviguer dans ce livre et trouver, à tout instant, les connaissances recherchées.

Rappelons que l'UE 6 « *Finance d'entreprise* » ainsi que les UE 9 « *Comptabilité* », UE 10 « *Comptabilité approfondie* », UE 11 « *Contrôle de gestion* » constituent l'**axe 2 « Gestion comptable et financière »** et ont pour objet de permettre au titulaire du DCG de disposer d'une démarche et des outils nécessaires pour enregistrer l'information comptable et financière, pour réaliser une analyse de la situation d'une organisation et disposer d'éléments d'aide à la prise de décision.

Programme officiel de l'UE 10 - Comptabilité approfondie

Niveau L : 170 heures – 14 ECTS

L'UE de « comptabilité approfondie », dans la continuité de l'UE de « comptabilité », vise à compléter et approfondir les notions comptables de base.

1 - PROFESSION ET NORMALISATION COMPTABLE (15 heures)

Sens et portée de l'étude : Connaître les enjeux actuels de la comptabilité à travers la présentation de la profession comptable et de la normalisation comptable.

1.1 - Profession comptable

Sens et portée de l'étude : Positionner le rôle de la profession comptable au sein du monde économique.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">– Identifier les modalités d'exercice de la profession, ses missions et ses responsabilités.– Expliquer les rôles des organisations professionnelles et le statut de leurs membres.– Appliquer les règles déontologiques à respecter par les experts-comptables et les commissaires aux comptes, dans une situation donnée.	<ul style="list-style-type: none">– Organisations professionnelles, leurs principaux rôles et leurs liens avec les régulateurs publics :<ul style="list-style-type: none">• ordre des experts-comptables ;• compagnie nationale des commissaires aux comptes ;• haut conseil du commissariat aux comptes.– Diversité des statuts et des modalités d'exercice de la profession :<ul style="list-style-type: none">• expert-comptable ;• commissaire aux comptes ;• comptable salarié ;• comptable public.– Principales missions de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes.– Nature des responsabilités du comptable salarié, du comptable public, de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes.– Notion d'éthique et de déontologie et principes fondamentaux de comportement à observer par la profession.

1.2 - Normalisation comptable

Sens et portée de l'étude : Comprendre l'importance de la normalisation comptable et sa place dans une économie mondialisée.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> – Identifier les normalisateurs internationaux et nationaux, analyser leurs rôles. – Positionner le Plan comptable général (PCG) dans le contexte évolutif de la normalisation internationale. – Identifier les principes fondamentaux de la comptabilité et justifier le rôle d'un cadre conceptuel. – Citer les référentiels comptables applicables en France. 	<ul style="list-style-type: none"> – Normalisateurs internationaux et principaux rôles : <ul style="list-style-type: none"> • « <i>International Accounting Standards Board</i> » (IASB) ; • « <i>International Public Sector Accounting Standards Board</i> » (IPSASB). – Normalisateurs nationaux et principaux rôles : <ul style="list-style-type: none"> • Autorité des normes comptables (ANC) ; • Autorité des marchés financiers (AMF) ; • Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP). – Principes comptables applicables en France pour les comptes individuels. – Notion de groupe et référentiels comptables applicables en France pour les comptes consolidés. – Définition et rôle d'un cadre conceptuel. – Comparaison du cadre français et du cadre conceptuel des « <i>International Financial Reporting Standards</i> » (IFRS) dont la notion de juste valeur et le principe de la prééminence de la réalité sur l'apparence.

2 - ACTIF (70 heures)

Sens et portée de l'étude : Identifier et comprendre les problèmes posés par la comptabilisation des actifs, les solutions apportées et leurs impacts.

2.1 - Principes généraux

Sens et portée de l'étude : Connaître la définition de l'actif et les règles d'activation.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> – Caractériser les différentes catégories d'actif. – Exposer les conditions d'activation. – Exposer les principes d'évaluation des actifs. 	<ul style="list-style-type: none"> – Définition, catégories d'actif et conditions d'activation. – Principes d'évaluation des actifs à l'entrée et postérieurement à leur entrée.

UE 10 - COMPTABILITÉ APPROFONDIE

2.2 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Sens et portée de l'étude : Définir les immobilisations corporelles et incorporelles et appliquer les règles de leur évaluation et de leur comptabilisation.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">– Identifier et distinguer les immobilisations corporelles et incorporelles.– Exposer et appliquer les règles d'inscription à l'actif, d'évaluation et d'enregistrement des immobilisations corporelles et incorporelles.– Évaluer et comptabiliser les opérations portant sur les immobilisations corporelles et incorporelles à l'entrée et postérieurement à leur entrée.– Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.– Présenter les informations à fournir en annexe.	<ul style="list-style-type: none">– Principes d'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles à l'entrée et postérieurement à leur entrée :<ul style="list-style-type: none">• détermination de la valeur d'entrée et incorporation des frais et charges ;• évaluation à l'inventaire (amortissement comptable, amortissement fiscal et dépréciation éventuelle) ;• sortie des immobilisations et prise en compte des frais de cession ;• comptabilisation des régularisations de TVA.– Opérations de location-financement.– Cas spécifique de la clause de réserve de propriété.– Cas spécifiques relatifs aux immobilisations corporelles :<ul style="list-style-type: none">• composants ;• sinistres ;• réévaluation libre.– Cas spécifiques relatifs aux immobilisations incorporelles :<ul style="list-style-type: none">• redevances annuelles ;• opérations de recherche et développement ;• brevets et marques ;• logiciels et sites internet ;• fonds commerciaux.

2.3 - Stocks

Sens et portée de l'étude : Définir les stocks et mettre en œuvre les règles de leur évaluation et de leur comptabilisation.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">– Exposer et appliquer les règles d'inscription à l'actif, d'évaluation et d'enregistrement des stocks.– Évaluer et comptabiliser les opérations portant sur les stocks à l'entrée et postérieurement à leur entrée.– Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.– Présenter les informations à fournir en annexe.	<ul style="list-style-type: none">– Principes d'évaluation des stocks à l'entrée et postérieurement à leur entrée.– Cas spécifiques :<ul style="list-style-type: none">• quotas d'émission de gaz à effet de serre et instruments assimilés ;• clause de réserve de propriété ;• sinistres.

2.4 - Actifs financiers

Sens et portée de l'étude : Définir les actifs financiers et appliquer les règles de leur évaluation et de leur comptabilisation.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> – Identifier et caractériser les différentes catégories d'actifs financiers. – Exposer et appliquer les règles d'inscription à l'actif, d'évaluation et d'enregistrement des titres. – Évaluer et comptabiliser les opérations portant sur les actifs financiers à l'entrée et postérieurement à leur entrée. – Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée. – Présenter les informations à fournir en annexe. 	<ul style="list-style-type: none"> – Définitions et catégories d'actifs financiers. – Principes d'évaluation des actifs financiers à l'entrée et postérieurement à leur entrée : <ul style="list-style-type: none"> • détermination de la valeur d'entrée et incorporation des frais d'acquisition ; • actions entièrement et partiellement libérées, actions gratuites ; • évaluation à l'inventaire. – Cas de rachats par l'entité de ses propres actions et obligations. – Acquisition et cession de droits préférentiels de souscription et de droits d'attribution, de bons de souscription d'actions et d'obligations. – Obligations souscrites à l'émission, acquises ou vendues après leur émission.

3 - PASSIF (40 heures)

Sens et portée de l'étude : Identifier et comprendre les problèmes posés par la comptabilisation des passifs, les solutions apportées et leurs impacts.

3.1 - Capitaux propres

Sens et portée de l'étude : Définir les capitaux propres et maîtriser les règles de leur évaluation et de leur comptabilisation.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> – Exposer et appliquer les règles relatives aux opérations de variation des capitaux propres des sociétés selon leur forme juridique. – Analyser les opportunités et les risques d'une modalité d'augmentation de capital, et/ou d'affectation du résultat. – Évaluer et comptabiliser les variations de capitaux propres dans les comptes individuels. – Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée. – Présenter les informations à fournir en annexe. 	<ul style="list-style-type: none"> – Variations du capital : <ul style="list-style-type: none"> • apports initiaux ; • augmentation de capital ; • réduction de capital ; • amortissement du capital ; • traitement comptable des frais liés aux opérations sur le capital ; • cas particuliers : apports partiellement libérés et leurs appels ultérieurs, versements anticipés et actionnaires retardataires ou défaillants, bons de souscription d'actions, droits préférentiels de souscription et droits d'attribution. – Affectation du résultat, y compris les cas particuliers du paiement des dividendes en actions et du versement d'acomptes sur dividendes. – Provisions réglementées : définition et principes de comptabilisation.

UE 10 - COMPTABILITÉ APPROFONDIE

3.2 - Passif externe

Sens et portée de l'étude : Définir les passifs externes et appliquer les règles de leur évaluation et de leur comptabilisation.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">– Caractériser les différentes catégories de passif.– Exposer et appliquer les conditions d'inscription au passif.– Évaluer et comptabiliser les opérations portant sur certains passifs à leur entrée et postérieurement à leur entrée.– Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.– Présenter les informations à fournir en annexe.	<ul style="list-style-type: none">– Définition, catégories de passifs externes et conditions d'inscription : provisions, dettes, charges à payer, passifs éventuels.– Cas particuliers de provisions :<ul style="list-style-type: none">• provisions pour retraites et obligations similaires ;• provisions pour restructuration ;• limitation de la provision pour perte de change, coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état de site ;• provisions pour gros entretien ou grandes révisions.– Engagements financiers et passifs financiers.– Emprunts obligataires, dans leur forme ordinaire, non convertibles, avec ou sans prime de remboursement :<ul style="list-style-type: none">• émission, service de l'emprunt, régularisations d'inventaire ;• émission de bons de souscription d'obligations ;• annulation par l'entité de ses propres obligations.

4 - CHARGES ET PRODUITS (30 heures)

Sens et portée de l'étude : Appréhender l'importance de la notion de temps dans le processus comptable et la question de rattachement des charges et des produits au résultat de l'exercice.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">– Exposer et appliquer les traitements comptables relatifs au rattachement des charges et des produits.– Évaluer et comptabiliser les opérations citées et plus particulièrement celles se déroulant sur plusieurs exercices.– Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.– Présenter les informations à fournir en annexe.	<ul style="list-style-type: none">– Abonnement des charges et des produits.– Évènements postérieurs à la clôture.– Contrats à long terme.– Dispositifs associant le personnel aux performances de l'entreprise.– Impôt sur les sociétés.– Aides aux entreprises : subventions, aides à l'emploi, abandons de créance.– Changements comptables.

5 - ENTITÉS SPÉCIFIQUES (15 heures)

Sens et portée de l'étude : Identifier et appliquer les adaptations des règles de comptabilisation aux associations et aux collectivités territoriales.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> – Exposer les spécificités propres aux associations et aux collectivités territoriales. – Citer les principales particularités comptables des associations et des collectivités territoriales. – Évaluer et comptabiliser les principales opérations. 	<ul style="list-style-type: none"> – Associations : <ul style="list-style-type: none"> • cadre légal et réglementaire ; • principales sources de financement et obligations d'information liées ; • principales opérations comptables ; • documents de synthèse. – Collectivités locales : <ul style="list-style-type: none"> • cadre légal et réglementaire ; • principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable public et leurs fonctions ; • notions de budget et d'équilibre budgétaire ; • principales opérations comptables ; • contrôle des comptes.

L'épreuve 10 Comptabilité approfondie est une épreuve portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques avec, le cas échéant, une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures – Coefficient : 1

Profession et normalisation comptable

25

Chapitre 1. La profession comptable

27

I. L'expert-comptable

27

- A. La diversité des statuts et les modalités d'exercice de la profession 27
- B. La lettre de mission 29
- C. Les incompatibilités 30
- D. La nature des responsabilités 30

II. Le commissaire aux comptes

31

- A. La profession de commissaire aux comptes 31
- B. La nomination du commissaire aux comptes 31
- C. Les missions du commissaire aux comptes 32
- D. Les incompatibilités 33
- E. Les responsabilités du commissaire aux comptes 34

III. Les organisations professionnelles

37

- A. L'Ordre des experts-comptables 37
- B. La Compagnie nationale des commissaires aux comptes 37
- C. Le Haut conseil du commissariat aux comptes 38

IV. Les règles déontologiques

38

- A. La déontologie des experts-comptables 38
- B. La déontologie des commissaires aux comptes 40

Chapitre 2. La normalisation comptable

41

I. Les sources du droit comptable

41

II. La définition de la normalisation comptable

42

III. La présentation et le rôle des normalisateurs internationaux

42

IV. La présentation et le rôle des normalisateurs européens

43

V. La présentation et le rôle des normalisateurs nationaux

43

VI. Le cadre conceptuel	44
A. La définition d'un cadre conceptuel	44
B. Le cadre conceptuel anglo-saxon	44
C. Le cadre conceptuel français	45

**PARTIE
2**

Actif 47

Chapitre 3. Principes généraux 49

I. La définition de l'actif	49
II. La distinction entre immobilisations, charges et stocks	50
III. Les différentes catégories d'immobilisations	50
IV. Les immobilisations acquises de faible valeur	50
V. Les principes d'évaluation des actifs	50

Chapitre 4. Les immobilisations corporelles 51

I. Les principes d'évaluation des immobilisations corporelles à l'entrée	51
A. Les règles d'évaluation des immobilisations corporelles	51
B. La période d'incorporation des coûts	54
C. Les conditions d'activation des coûts d'emprunts	55
D. Le tableau récapitulatif des différentes dépenses	56
E. Les coûts de démantèlement	57
F. Le traitement comptable	57
II. Les principes d'évaluation des immobilisations corporelles produites	64
A. Les règles d'évaluation des immobilisations produites	64
B. Le traitement comptable	65
III. L'amortissement des immobilisations corporelles	69
A. La définition	69
B. Les modes d'amortissement	69
C. L'amortissement dérogatoire	75
D. Les divergences entre les règles comptables et les règles fiscales	76
E. Le traitement comptable	80
F. Le cas particulier des amortissements différés	80

IV. La révision du plan d'amortissement	81
A. La modification de l'utilisation d'un actif	81
B. La dépréciation d'une immobilisation corporelle	82
V. Les principes d'évaluation des immobilisations corporelles à la sortie	86
A. Le traitement comptable de la vente d'un actif	86
B. Le traitement comptable de la mise au rebut d'un actif	93
VI. Les informations à fournir en annexe	96

Chapitre 5. Les immobilisations incorporelles **97**

I. Les redevances annuelles	97
A. La détermination de la valeur d'entrée de l'immobilisation	97
B. Le traitement comptable	98
II. Les opérations de recherche et développement	99
A. Les critères de comptabilisation d'une immobilisation incorporelle	99
B. Le traitement comptable des dépenses de développement activées	101
C. Le traitement des dépenses réalisées pour des tiers	101
D. Les règles d'amortissement des frais de développement activés	102
E. L'aboutissement d'un projet	103
F. L'abandon du projet	105
III. Les brevets et les marques	106
A. L'acquisition de brevets et de marques	106
B. La création de brevets et de marques en interne	106
IV. Les logiciels	108
A. Les logiciels acquis à usage interne	108
B. Les logiciels créés à usage interne	110
C. Les logiciels à usage commercial	113
V. Les sites internet	116
A. Les sites acquis « clés en main »	116
B. Les sites créés en interne	117
VI. Les fonds commerciaux	120
A. Les fonds commerciaux acquis	120
B. Les fonds commerciaux créés	121

Chapitre 6. Les opérations de location-financement **123**

I. La définition du crédit-bail	123
II. Le crédit-bail mobilier	124
A. Le traitement comptable pendant la période de location	124
B. Le traitement comptable à la levée de l'option	125
III. Le crédit-bail immobilier	126
A. Le traitement comptable pendant la période de location	126
B. Le traitement comptable de la levée de l'option	128
IV. Les mentions à porter dans l'annexe	130

Chapitre 7. Les immobilisations acquises avec des conditions particulières et les immobilisations spécifiques **131**

I. Les acquisitions avec clause de réserve de propriété	131
II. Les acquisitions avec conditions résolutoires	131
III. Les acquisitions avec conditions suspensives	131
IV. Les constructions sur sol d'autrui	132

Chapitre 8. Les immobilisations décomposées **133**

I. Les définitions	133
II. Les différentes catégories de composants	134
A. L'identification des composants	134
B. Les composants de première catégorie	134
C. Les composants de seconde catégorie	134
III. Le traitement comptable des composants	135
A. La comptabilisation des composants de première catégorie	136
B. La comptabilisation des composants de seconde catégorie	137
IV. Le remplacement des composants	140
A. Les composants de première catégorie et de seconde catégorie	140
B. Les composants de seconde catégorie (méthode de la provision)	140
V. Le remplacement d'un composant non identifié à l'origine	141
A. Les étapes de la reconstitution d'un composant non identifié à l'origine	141
B. Le traitement comptable d'un composant non identifié à l'origine	141

Chapitre 9. Les immobilisations sinistrées **145**

I. Les biens immobilisés sinistrés	145
A. La destruction partielle d'un bien	145
B. La destruction totale d'un bien	146
II. Les biens d'exploitation sinistrés	147
III. Les mentions à porter dans l'annexe	148

Chapitre 10. La réévaluation libre **149**

I. La définition	149
II. Le traitement comptable de l'écart de réévaluation	149
III. Le calcul des amortissements du bien réévalué	150
IV. L'utilisation de l'écart de réévaluation	150
V. La dépréciation d'un bien réévalué	152
VI. La cession d'un bien réévalué	152
VII. Les mentions à porter dans l'annexe	154

Chapitre 11. Les stocks **155**

I. La définition du stock	155
II. La classification comptable	156
III. Les principes d'évaluation des stocks à l'entrée	156
A. L'évaluation du coût d'acquisition des stocks de marchandises et de matières premières et autres approvisionnements	156
B. L'évaluation du coût de production des stocks de produits	157
IV. Les principes d'évaluation des stocks à la sortie	158
V. Les principes d'évaluation des stocks à l'inventaire	159
A. Les obligations légales	159
B. L'inventaire comptable	159
VI. Les droits d'émission de gaz à effet de serre	163
A. Les définitions	163
B. Les modèles économiques	163
C. Le traitement comptable	164
D. Les mentions à porter dans l'annexe	166

Chapitre 12. Les actifs financiers 169

I. Les différentes catégories d'actifs financiers	169
II. Les principes d'évaluation des actifs financiers à l'entrée	170
A. L'évaluation du coût d'acquisition	170
B. L'incorporation des frais d'acquisition	170
C. Le traitement comptable	171
D. Le cas particulier des actions partiellement libérées	172
E. L'acquisition de droits préférentiels de souscription et de droits d'attribution	174
F. L'acquisition d'obligations	174
G. L'acquisition de bons de souscriptions d'actions et de bons de souscription d'obligations	176
H. Les rachats par l'entité de ses propres actions et obligations	178
III. Les principes d'évaluation des actifs financiers à la sortie	179
A. Les règles d'évaluation	179
B. Les cessions d'actions	179
C. Les cessions d'obligations	181
D. Les cessions de droits préférentiels de souscription et de droits d'attribution	183
E. Les cessions de titres à réméré	184
IV. Les principes d'évaluation des actifs financiers à l'inventaire	185
A. Les règles d'évaluation	185
B. Le calcul des dépréciations	185
C. Le traitement comptable	186
D. La baisse anormale et momentanée des titres	188
V. Les revenus sur titres	189
A. Les dividendes perçus	189
B. Les coupons perçus sur obligations	189

PARTIE 3

Capitaux propres

191

Chapitre 13. La constitution de sociétés 193

I. Les formalités	193
II. Les différentes catégories d'apports	193
III. Les règles juridiques	194

IV. Le traitement comptable	195
V. Les frais liés à la constitution des sociétés	197
A. Les modalités de la comptabilisation	197
B. Le traitement comptable	197
VI. Le cas particulier des versements anticipés	198
A. Les versements anticipés dès la constitution de la société	198
B. Les versements anticipés lors d'appels ultérieurs	199
VII. Le cas particulier des actionnaires retardataires	200
VIII. Le cas particulier des actionnaires défailtants	201

Chapitre 14. Les variations de capital **207**

I. Les augmentations de capital	207
A. Les opportunités et les risques d'une augmentation de capital	207
B. Les modalités	208
C. Les augmentations de capital par apports nouveaux	208
D. Les augmentations de capital sans apports nouveaux	213
E. Le calcul des droits dans le cas d'une double augmentation de capital	216
F. Le traitement comptable des frais liés aux augmentations de capital	219
G. Le cas particulier de l'émission de bons de souscription d'actions	220
H. Le cas particulier de l'émission d'actions à bons de souscription d'actions	221
I. Les cas particuliers de l'émission d'obligations donnant accès au capital	221
II. Les réductions de capital	222
A. La réduction de capital motivée par l'apurement des pertes	222
B. La réduction de capital non motivée par l'existence de pertes	223
III. L'amortissement du capital	225

Chapitre 15. L'affectation du résultat **227**

I. Le bénéfice distribuable	227
II. Les dividendes dans les SARL et dans les sociétés par actions soumises à l'IS	228
A. Les conditions de distribution	228
B. Le premier dividende ou dividende statutaire (ou encore intérêt statutaire)	228
C. Le superdividende	229
D. Les actions de préférence	229
E. Le paiement des acomptes sur dividendes	230
F. Le paiement des dividendes	230
G. Le cas particulier des tantièmes dans les SARL soumises à l'IS	231

III. Les dividendes dans les sociétés de personnes relevant de l'IR	231
IV. Le traitement comptable	232
A. Le résultat comptable est bénéficiaire	232
B. Le résultat comptable est déficitaire	233

Chapitre 16. Les provisions réglementées **235**

I. La définition des provisions réglementées	235
II. Le principe de comptabilisation	236
III. Le traitement comptable	236
IV. Les cas particuliers de provisions réglementées	237
A. Les provisions pour investissement	237
B. Les provisions pour hausse des prix	237
C. Les amortissements dérogatoires	238

PARTIE 4

Passifs externes **239**

Chapitre 17. Les différentes catégories de passifs externes **241**

I. La définition générale d'un passif	241
II. Les différentes catégories de passifs externes	241
A. Les dettes	241
B. Les provisions	242
C. Les charges à payer	242
D. Les passifs éventuels	242

Chapitre 18. Les provisions pour risques et charges **245**

I. Les conditions de constitution des provisions	245
II. Le traitement comptable	246
A. La classification comptable des provisions pour risques et charges	246
B. L'évaluation des provisions pour risques et charges	246
C. La comptabilisation	247